

Modification de la signalisation routière vs la sécurité des piétons

Depuis quelque temps déjà, le Conseil municipal réfléchit à rendre plus sécuritaires certains tronçons de routes municipales afin d'assurer à nos piétons, adultes et enfants, un environnement meilleur et aussi afin d'assurer une certaine sécurité aux abords de nos routes.

Dans cette optique, un premier pas sera de faire l'ajout d'arrêt obligatoire à certains endroits jugés plus critiques et d'abaisser les limites de vitesse sur une certaine portion de route, jugée également plus à risque.

Donc, en ce sens, voici les endroits où des arrêts obligatoires seront installés :

- sur la rue Leclerc, à l'angle de l'avenue Marcel-Legendre; l'intersection deviendra donc un arrêt obligatoire dans toutes les directions ;
- sur l'avenue Royale, à l'angle de la rue Asselin ; l'intersection deviendra donc un arrêt obligatoire dans toutes les directions.

De plus, la limite de vitesse sera abaissée sur une portion de l'avenue Royale secteur village qui était à 60 km/h pour maintenant devenir à 50 km/h. La portion de rue en question est l'avenue Royale village à partir de l'angle du boulevard 138 du côté ouest (halte d'observation) jusqu'au cimetière.

De nouveaux panneaux de signalisation seront donc installés dans les prochaines semaines, bien en vue afin que les usagers puissent bien les voir. Nous demandons à tous les usagers qui emprunteront ces tronçons de routes d'être extrêmement vigilants et de respecter cette nouvelle signalisation. Il en va de la sécurité de nos enfants et des piétons!

Soyez donc très attentifs!